

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 06-8263 / 109436
DePuy Spine Sàrl, 2400 Le Locle
secteur Assurance Qualité & Finishing
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H, 9 F
01.05.2006–30.04.2009 (Renouvellement)
- 06-8314 / 100066
Alma SA, 1783 Cormagens
fabrication de feuilles en matière plastique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
24 H
28.08.2005–27.08.2008 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 06-8313 / 110567
Consortium RODIO-SDEM Dixence, 1997 Haute-Nendaz
Réhabilitation du puits blindé-APD
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
64 H
02.05.2006–30.04.2008 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (sans alternance) (Art. 17 et 19 LTr)

- 06-8262 / 100578
Novartis Consumer Health SA, 1197 Prangins
production pharmaceutique, conditionnement, flux matière, logistique, service
maintenance et services supports
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
37 H, 45 F
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement/modification)

Dérogation pour théâtres professionnels (Art. 28 LTr)

– 06-8291 / 110643

La Comédie de Genève, 1205 Genève

Personnel technique

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
9 H

01.05.2006–01.05.2008 (Nouveau permis)

Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 06-8165 / 100384
Sources Minérales Henniez SA, 1525 Henniez
siroperie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H
09.04.2006–08.04.2009 (Renouvellement)
- 06-8166 / 100384
Sources Minérales Henniez SA, 1525 Henniez
groupe 4 aseptique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H
09.04.2006–08.04.2009 (Renouvellement)
- 06-8167 / 100384
Sources Minérales Henniez SA, 1525 Henniez
groupe d'embouteillage 3 et autres (préparation au «2 × 8 jour/soir»)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H
09.04.2006–08.04.2009 (Renouvellement)
- 06-8168 / 101658
British American Tobacco Switzerland SA, 2926 Boncourt
département «Préparation des tabacs»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
20 H
01.04.2006–31.03.2009 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (Art. 17, 19 et 20a LTr)

- 06-8173 / 100042
Ilford Imaging Switzerland GmbH, 1723 Marly
confection des papiers photographiques
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
75 H, 30 F
02.04.2006–01.04.2009 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

16 mai 2006

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail